



**Saint-Basile-  
le-Grand**

**AVIS PUBLIC**  
**Assemblée publique de consultation**  
**Projet de règlement n° U-220-56**

---

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° U-220-56 modifiant le règlement de zonage n° U-220 :

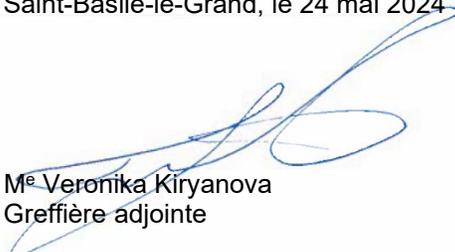
Le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024, le projet du règlement n° U-220-56 modifiant le règlement de zonage n° U 220 afin de préciser l'aménagement de cases de stationnement en tandem, ainsi que de modifier la largeur maximale d'une entrée charretière pour la classe d'usages H-3 : habitation trifamiliale.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 3 juin 2024, à 19 h 15**, à la salle du Conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et elles concernent l'ensemble du territoire de la Ville.

Ce projet de règlement peut être consulté aux Services juridiques et du greffe situés au 204, rue Principale durant les heures normales de bureau.

Saint-Basile-le-Grand, le 24 mai 2024



M<sup>e</sup> Veronika Kiryanova  
Greffière adjointe

---

**PUBLICATION :** Le 24 mai 2024 / Babillard de l'Hôtel de Ville et sur le site Web de la Ville.